

Liste des documents pour les jeunes majeurs

La régularisation des jeunes arrivés avant 13 ans est TRES SIMPLE et OBLIGATOIRE.
C'est ce qui s'appelle une régularisation DE PLEIN DROIT (sauf si la loi change...).

Il faut aller au CRE (centre de réception) qui dépend de votre domicile. La semaine précédant votre anniversaire pas avant. Bien photocopier le ticket que l'on vous donne à l'entrée pour entrer et attendre car ce sera LA SEULE PREUVE que vous avez déposé son dossier.

Il faut toujours avoir la photocopie du titre de séjour de vos parents sur vous (s'ils l'obtiennent avant vous) dès votre 18e anniversaire. Et évidemment votre certificat de scolarité.

Pour déposer un dossier à la préfecture

- votre acte de naissance avec sa traduction
- votre passeport
- tous les certificats de scolarité depuis que vous êtes en France + **tous les bulletins trimestriels** (vérifier qu'ils aient tous un cachet, soient signés, que ce ne soit pas des photocopies illisibles, sinon aller il faut en chercher de nouveaux exemplaires ou faire ajouter des tampons – c'est mieux)
- un certificat d'hébergement et de prise en charge signé par vos parents
- la dernière facture EDF + bail + dernière quittance de loyer
- le passeport et éventuellement le titre de séjour de vos parents
- les impôts de vos parents (5 dernières années)
- votre carnet de santé (vaccinations)
- les attestations de l'AME de vos parents depuis votre arrivée en France où figure votre nom

Si vos parents viennent d'être régularisés, leur récépissé, et s'ils ont une carte de séjour la photocopie de leur carte de séjour.

Leurs 3 dernières feuilles de paie et le contrat de travail s'ils sont régularisés.

S'ils ont un bail à leur nom, le bail.